

# RAPPORT DU COMITE DE PILOTAGE

## Projet de Groupement forestier



Avril 2023

## **Table des matières**

<b>1. Introduction .....</b>	<b>4</b>
<b>2. Composition du comité de pilotage.....</b>	<b>4</b>
<b>3. Périmètre de fusion .....</b>	<b>4</b>
<b>4. Analyse de la situation actuelle .....</b>	<b>6</b>
4.1 Aperçu général de la situation .....	6
4.2 Stratégie d'entreprise des triages .....	7
4.3 Volume de bois exploité et utilisation.....	8
4.4 Situation des coûts et de performance .....	9
4.5 Conclusions de l'analyse.....	11
<b>5. Stratégie du Groupement forestier La Dôle .....</b>	<b>12</b>
5.1 Mission.....	12
5.2 Vision .....	12
5.3 Orientations stratégiques.....	12
5.4 Objectifs .....	13
5.5 Plan de mesures pour la réalisation de la stratégie .....	14
<b>6. Désignation de la forme juridique.....</b>	<b>15</b>
<b>7. Statuts et fonctionnement.....</b>	<b>15</b>
7.1 Statuts .....	15
7.2 Assemblée générale.....	15
7.3 Comité .....	15
7.4 Fonctionnement .....	16
<b>8. Personnel, véhicules, matériel et locaux.....</b>	<b>17</b>
8.1 Personnel .....	17
8.2 Personnel externe .....	17
8.3 Véhicules et matériel .....	17
8.4 Locaux.....	17
<b>9. Prestations proposées .....</b>	<b>18</b>
9.1 Prestations de base.....	18
9.2 Prestations complémentaires.....	19
9.3 Autres prestations .....	19
9.4 Contrat de gestion .....	19
9.5 Tâches étatiques.....	19
<b>10. Financement .....</b>	<b>20</b>
10.1 Clé de répartition .....	20
10.2 Fonds de trésorerie .....	21

<b>11. Budget 2024.....</b>	<b>22</b>
11.1 Budget gardes forestiers .....	22
11.2 Budget d'exploitation GFD .....	22
11.3 Synthèse répartition des coûts par commune membre.....	23
<b>12. Identité visuelle.....</b>	<b>24</b>
<b>13. Calendrier .....</b>	<b>24</b>
<b>14. Procédure de liquidation des entités existantes.....</b>	<b>25</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>26</b>
I : Inventaire matériel de l'équipe forestière - valeur 2022 .....	26
II: Surface en réserve par commune (Etat au 7.11.2022) .....	27
III Statuts.....	27
IV Règlement du personnel .....	27
V Bail type .....	27
VI Budget 2024 .....	27

## 1. Introduction

Le Triage forestier 121 Bonmont La Rippe et le Triage forestier 122 La Dôle du district de Nyon forment actuellement deux entités distinctes pour la gestion des forêts publiques de la région du pied du Jura et du pied de la Dôle.

Si les limites restent encore marquées dans le fonctionnement et la forme juridique de ces deux instances, elles se gomment sur le terrain avec des forêts aux caractéristiques et exigences identiques.

Les défis économiques et climatiques ainsi qu'organisationnels et structurels que devront relever à l'avenir les gestionnaires forestiers plaident pour la création d'une entité régionale forte, afin que la forêt soit gérée de manière efficiente. Cela permettra également d'agir et parler d'une seule voix dans un cadre régional commun.

Le présent rapport propose donc la création du **Groupement forestier La Dôle** en tant qu'unité de gestion unique pour les forêts publiques cantonales et communales des triages 121 et 122. La mission du Groupement Forestier La Dôle est de constituer un centre de compétence régional pour la gestion durable et rationnelle des forêts de ses membres.

## 2. Composition du comité de pilotage

Le comité de pilotage du Groupement forestier La Dôle est composé d'un représentant des communes parties prenantes de chacune des 2 entités et de l'inspecteur d'arrondissement en tant que représentant de la propriété cantonale.

Composition du comité de pilotage :

<b><i>M. Dominique Fleury, président du comité de pilotage</i></b>	Commune de Chésereux
<b><i>M. Adrien Vallotton, inspecteur forestier du 12<sup>ème</sup> arrdt.</i></b>	Forêts cantonales
<b><i>Mme Sandra Perozzo</i></b>	Commune d'Eysins
<b><i>M. Jean Widmer</i></b>	Commune de Bogis-Bossey
<b><i>M. Michael Müller</i></b>	Commune de Chavannes-de-Bogis
<b><i>M. Harold Syfrig</i></b>	Commune de Grens
<b><i>M. Jean-Pierre Widmer</i></b>	Commune de La Rippe
<b><i>M. Christian Graf</i></b>	Commune d'Arnex-sur-Nyon
<b><i>M. Bernard Henrioux</i></b>	Commune de Crans
<b><i>M. Fabien Joly</i></b>	Commune de Gingins

## 3. Périmètre de fusion

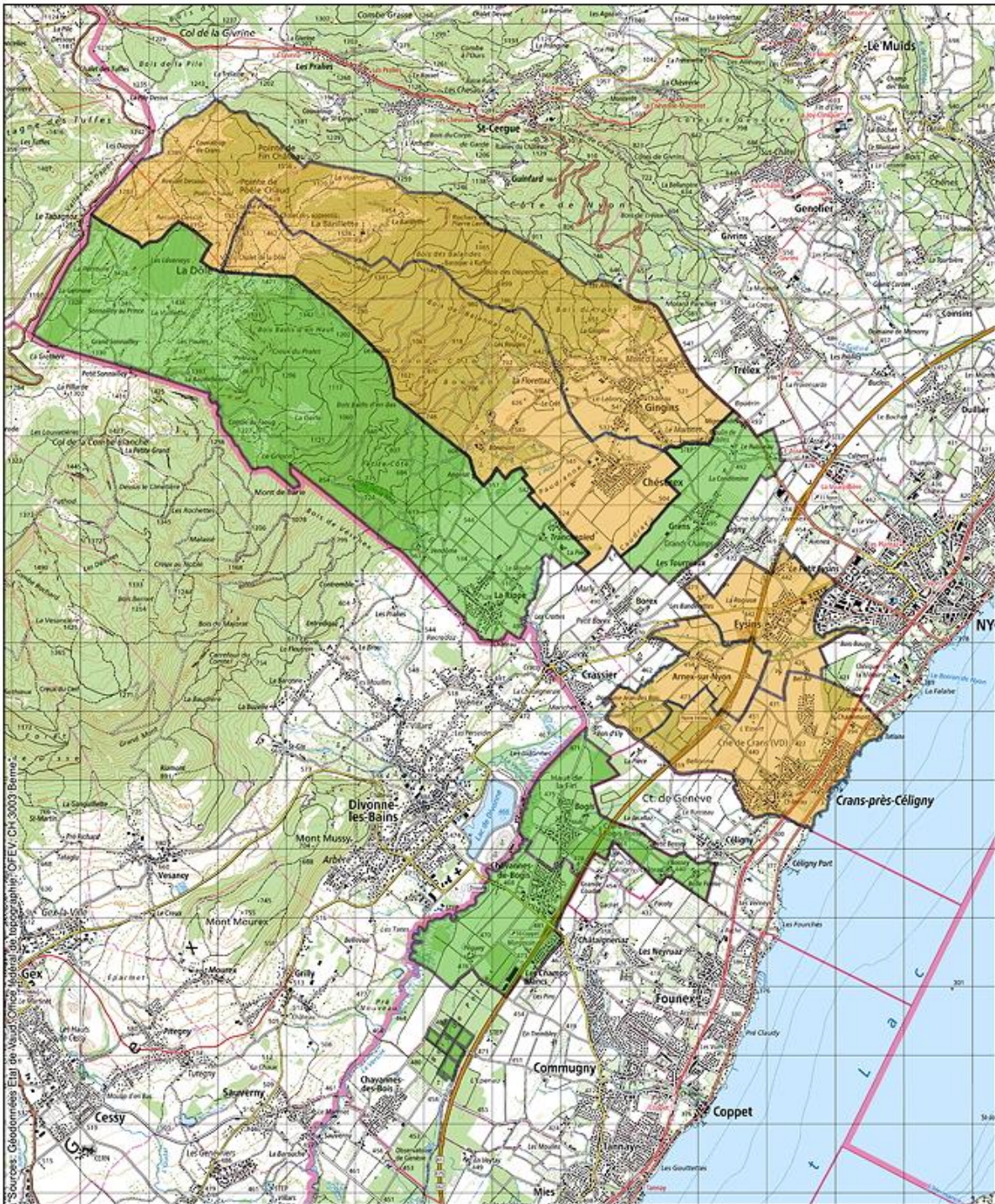
Le futur Groupement forestier La Dôle concerne les communes de Bogis-Bossey, de Chavannes-de-Bogis, de Grens, de la Rippe et les forêts cantonales de Bonmont du triage 121 et les communes d'Arnex-sur-Nyon, de Chésereux, de Crans, d'Eysins, de Gingins et les forêts cantonales de Chavannes-des-Bois du Triage 122.

Les communes de Borex, Chavannes-des-Bois, Communy, Coppet, Crassier, Founex, Mies, Signy-Avenex et de Tannay du triage 122 ont annoncé renoncer à prendre part au futur



groupement forestier au vu de leurs faibles surfaces forestières (15 ha au total). Un contrat de gestion sera établi pour la réalisation des travaux forestiers dans ces communes.

Carte 1 : Périmètre du Groupement forestier la Dôle



En vert : communes du triage 121  
En orange : communes du triage 122

## 4. Analyse de la situation actuelle

### 4.1 Aperçu général de la situation

Le triage 121 gère une surface boisée de 1'164 ha, dont 1'078 ha en main publique cantonale et communale et 86 ha en main privée.

Le triage 122 gère une surface boisée de 1'545 ha, dont 953 ha en main publique cantonale et communale et 592 ha en main privée.

Les volumes sur pied et l'accroissement sont quasiment identiques dans les 2 triages. Les résineux sont majoritaires dans les 2 triages. La proportion s'élève à 58% pour le triage 121 et à 53% pour le triage 122.

Les triages se différencient principalement par l'existence d'une équipe forestière et de l'équipement nécessaire à l'exploitation dans le triage 122. Le tableau ci-après présente les détails.

Tableau 1 : Données des triages 121 et 122

	<b>Triage 121</b>	<b>Triage 122</b>
<b>Statut juridique</b>	Droit public	Droit public
<b>Type de gestion</b>	Individuelle	Individuelle
<b>Administration</b>	Commune La Rippe	Commune de Gingins
<b>Forêts cantonales (Surface boisée)</b>	511 ha	99 ha
<b>Forêts communales (Surface boisée)</b>	566 ha	839 ha
<b>Total des forêts publiques</b>	1078 ha	953 ha
<b>Possibilité forêts publiques*</b>	5'970 m <sup>3</sup>	5'210 m <sup>3</sup>
<b>Forêts privées (Surface boisée)</b>	86 ha	592 ha
<b>Matériel sur pied (m<sup>3</sup>/ha)</b>	295 m <sup>3</sup> /ha	296 m <sup>3</sup> /ha
<b>Proportion de résineux (%)</b>	58 %	53 %
<b>Accroissement (sylv/ha/an)</b>	6 sylv/ha/an	5,5 sylv/ha/an
<b>Personnel</b>	1 garde forestier	1 garde forestier 1 contremaître 2 forestiers-bûcherons 1 apprenti
<b>Infrastructures</b>	Bureaux loués à la Commune La Rippe Hangar de copeaux à la Commune La Rippe (actuellement géré par la Commune. Environ 1'800 m <sup>3</sup> pl, potentiel 2'500 m <sup>3</sup> pl.)	Bureaux loués à la Commune de Gingins Garage pour véhicules loué à la Commune de Chésérèx Place de travail extérieur et dépôt de bois loué à la Commune de Gingins



Véhicules, engins, outillages	Triage 121	Triage 122
<i>Tracteurs agricoles</i>		1 tracteur Massey-Ferguson (1966) pour la fendeuse et la scie 1 tracteur Hürlimann (1995) avec frontal
<i>Engins</i>		1 remorque 8m <sup>3</sup> 1 fendeuse horizontale 1 balloteuse 1 scie circulaire
<i>Outillages</i>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tronçonneuses pour la sylviculture</li> <li>• Débrousaillieuses</li> <li>• Outillage pour les travaux de génie</li> <li>• Outillage pour l'entretien des clôtures</li> <li>• 1 souffleuse</li> <li>• 1 perche élagueuse avec moteur</li> <li>• 1 tronçonneuse d'élagage</li> <li>• 1 chenillette</li> <li>• 1 génératrice</li> </ul>
<i>Bus</i>		1 bus VW (2018) 6 places
<i>Voiture</i>		1 pickup IZUZU (2019) 4 places + pont arrière pour matériel
<b>Certification</b>	FSC et PEFC	FSC et PEFC
<b>Produits et services (hors gestion forestière)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien des réserves naturelles</li> <li>• Appui aux communes pour l'application des règlements communaux sur la protection des arbres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien des réserves naturelles</li> <li>• Mise en place des clôtures</li> <li>• Réalisation et entretien des murs d'alpage</li> <li>• Lutte contre les plantes invasives</li> <li>• Génie forestier</li> <li>• Entretien lignes électriques/gaz</li> <li>• Appui aux communes pour l'application des règlements communaux sur la protection des arbres</li> </ul>

\* Possibilité = volume exploité annuellement selon le plan de gestion

En complément des informations ci-dessus sur les triages forestiers, il convient de mentionner la présence dans le futur périmètre du groupement de la Scierie-Caisserie de la Rippe Sàrl et du projet de développement d'un pôle bois à La Rippe piloté par Région Nyon en collaboration avec la Société foncière de la région yonnaise (Sofren) et Losinger Marazzi SA.

#### 4.2 Stratégie d'entreprise des triages

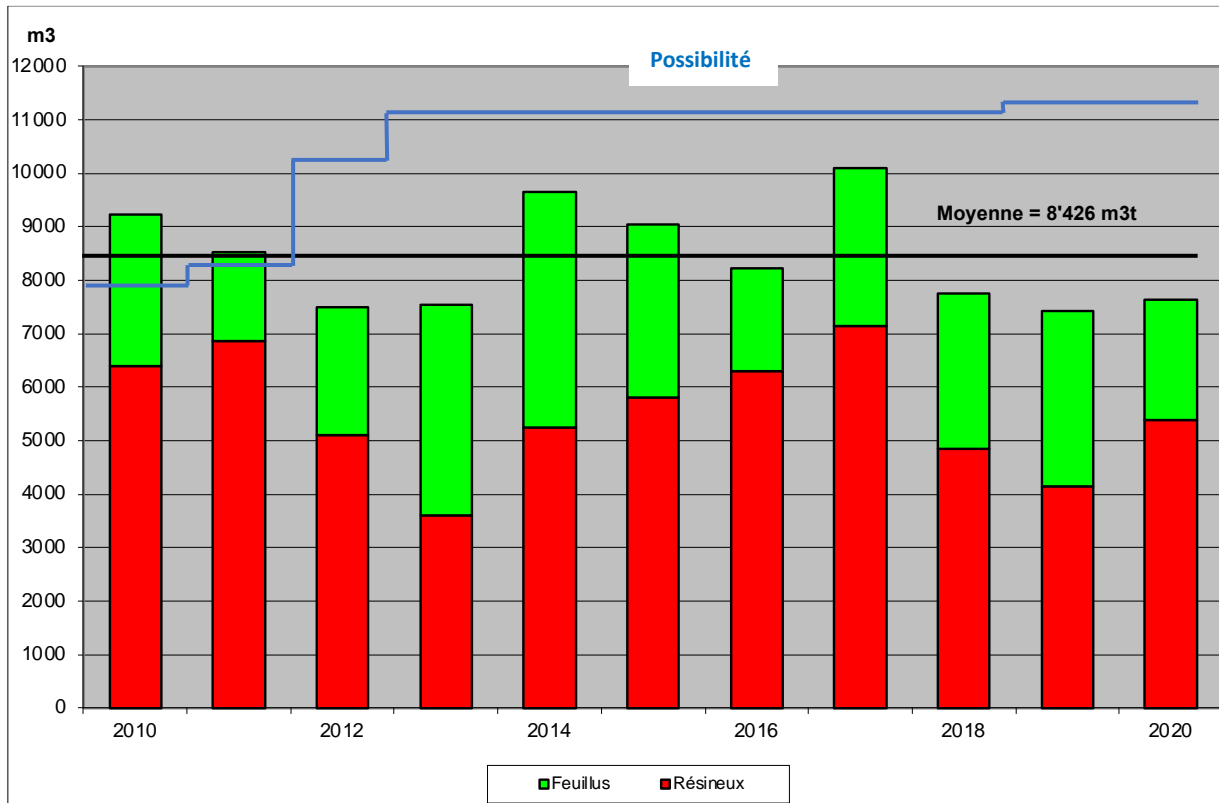
A l'heure actuelle, les triages ne disposent d'aucune stratégie d'entreprise consignée par écrit. Selon les informations données par les gestionnaires, les travaux s'effectuent sur la base des plans de gestion des propriétaires publics, des directives relatives aux différentes conventions-programmes et des conditions relatives aux certifications FSC et PEFC.

### 4.3 Volume de bois exploité et utilisation

Sur la base des données de la statistique forestière 2010 à 2020 des communes formant le futur Groupement forestier La Dôle, 8'426 m<sup>3</sup> de bois sont exploités en moyenne par année entre 2010 et 2020, dont 66% de résineux (figure 1).

Au cours de la même période la possibilité a passé de 7'950 m<sup>3</sup>t en 2010 à 11'180 m<sup>3</sup>t en 2020. Ces modifications sont dues à la révision des plans de gestion.

Figure 1 : Evolution du volume de bois exploité entre 2010 et 2020 (m<sup>3</sup>t) pour l'ensemble des communes du futur Groupement forestier La Dôle (Source : statistique forestière)

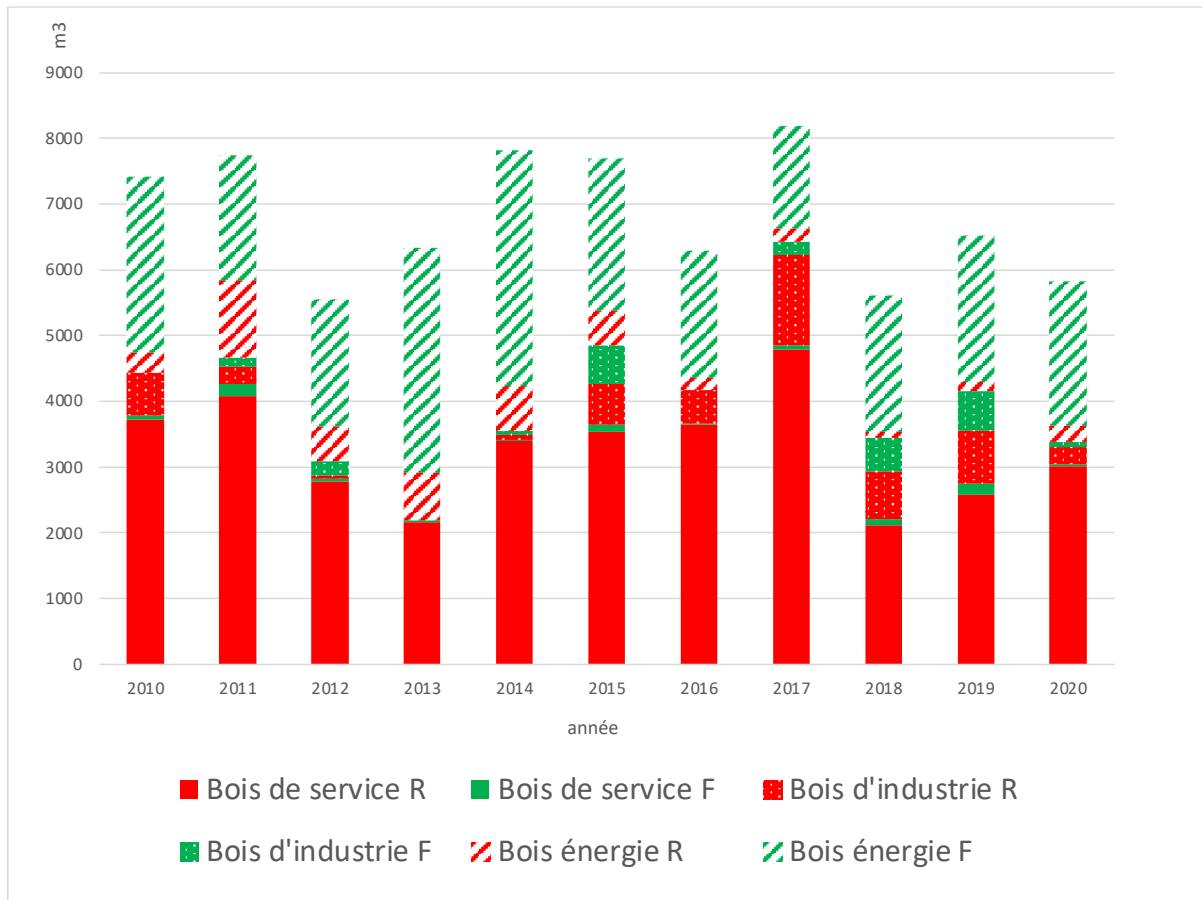


Les bois exploités sont vendus sous forme de bois de service, de bois d'industrie ou de bois énergie. La figure 2 présente l'évolution des assortiments vendus entre 2010 et 2020. En moyenne sur la période, le bois de service total représente 49 % (3'340 m<sup>3</sup>) du volume vendu, le bois énergie 41% (2'795 m<sup>3</sup>) et le bois d'industrie 10% (680 m<sup>3</sup>). La variation d'une année à l'autre peut être de 10% à 15% pour tous les assortiments.

Le bois résineux représente en moyenne 98% du bois de service (3'275 m<sup>3</sup>), 62% du bois d'industrie (420 m<sup>3</sup>) et 15% du bois d'énergie (280 m<sup>3</sup>).



Figure 2 : Evolution des assortiments vendus en m3 entre 2010 et 2020 (m3t) pour l'ensemble des communes du futur Groupement forestier La Dôle (Source : statistique forestière)



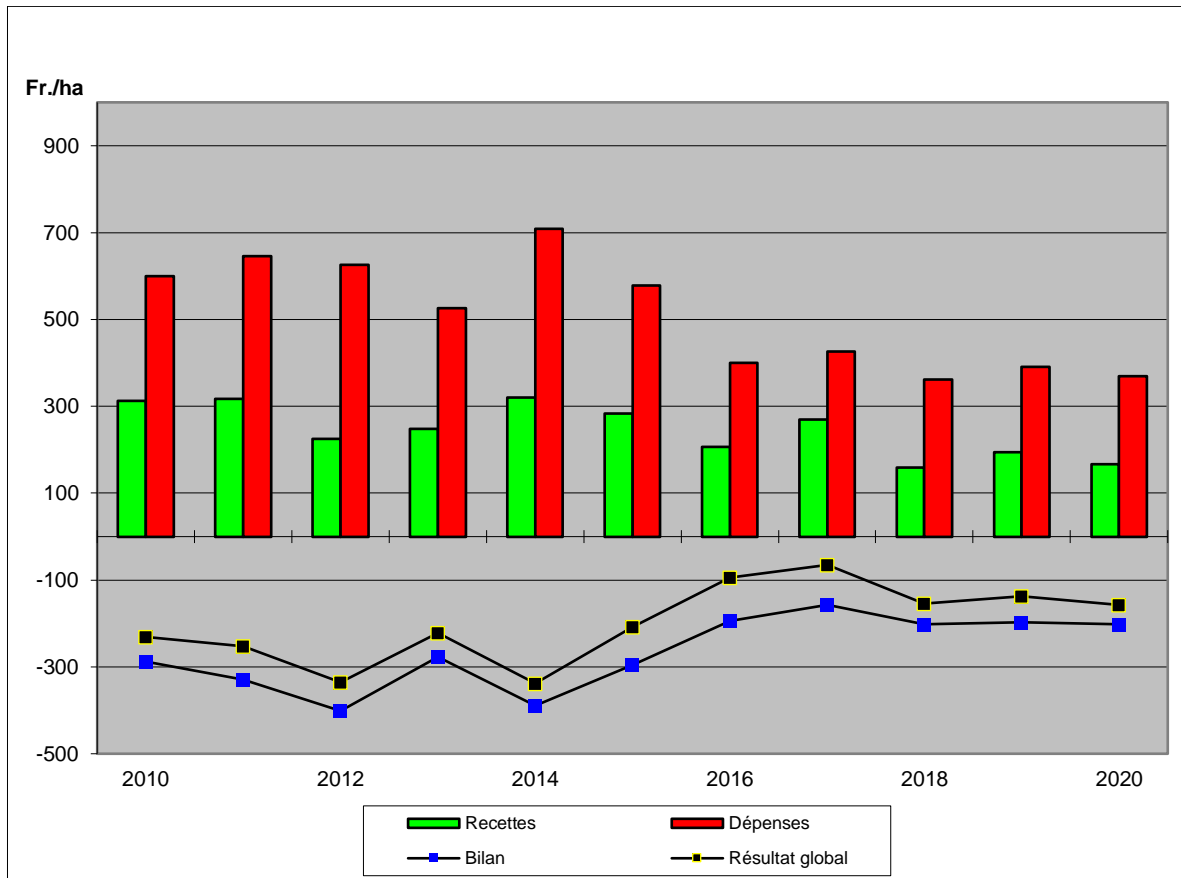
#### 4.4 Situation des coûts et de performance

Selon la statistique forestière, le résultat financier de la période écoulée 2010-2020 se caractérise par des résultats négatifs annuels pour chaque année de la période écoulée.

En tenant compte uniquement des coûts et recettes liés à l'exploitation forestière, les dépenses forestières par année s'élèvent en moyenne sur la période concernée à CHF 924'700.- pour des recettes de CHF 444'400.-, soit un excédent de charge de CHF 480'300.-.

La figure 3 présente l'évolution des recettes et des dépenses en CHF/ha de l'exploitation forestière. Les dépenses moyennes annuelles sur cette période 2010-2020 sont de 512.- CHF/ha (110.- CHF/m<sup>3</sup>) pour des recettes moyennes annuelles de 272.- CHF/ha (56.- CHF/m<sup>3</sup>), soit une perte moyenne annuelle de 267.- CHF/ha (58.- CHF/m<sup>3</sup>). En tenant compte des aides financières obtenues du Canton et de la Confédération de l'ordre de 67.- CHF/ha, le résultat final est un excédent de charges de 199.- CHF/ha en moyenne (45.- CHF/m<sup>3</sup>). Néanmoins l'on constate une amélioration de la situation dès 2014 et une relative stabilisation du déficit de l'exploitation forestière ces 3 dernières années autour de 150.- CHF/ha (37.- CHF/m<sup>3</sup>).

Figure 3 : Evolution des recettes, dépenses et bénéfices d'exploitation forestière pour l'ensemble des communes du futur Groupement forestier La Dôle de 2010 à 2020 (Source : statistique forestière)

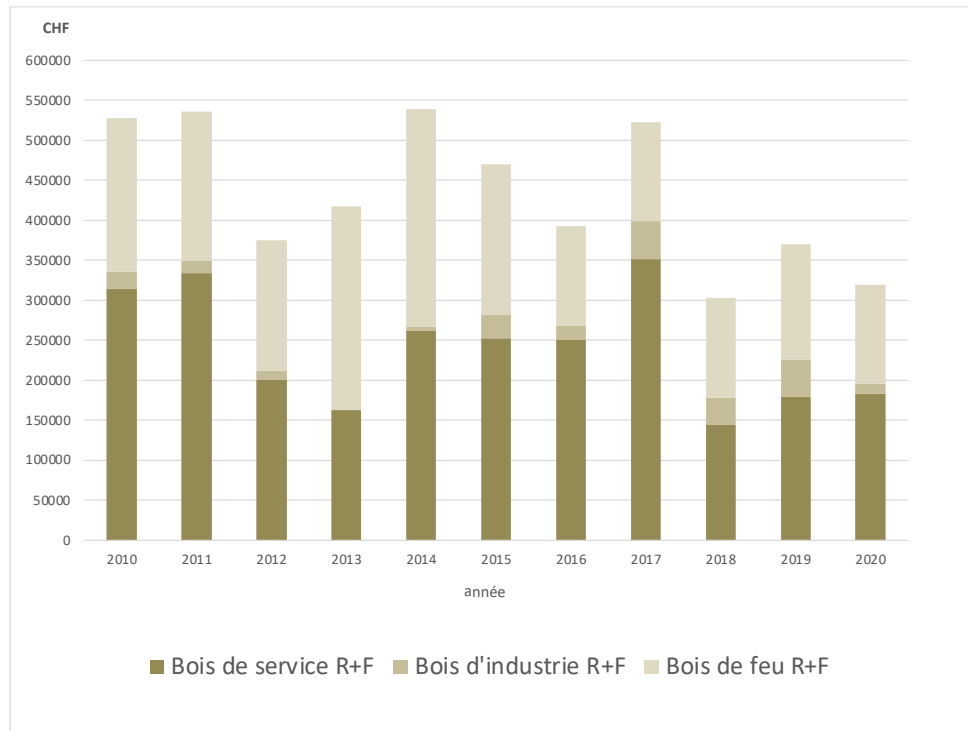


Les résultats d'entreprise pour l'ensemble des communes du futur Groupement forestier La Dôle présentent, pour la période 2010 à 2020, des dépenses d'entreprise moyennes de CHF 932'850.- et des recettes moyennes de CHF 459'470.-, soit un excédent de charges de CHF 473'380.-. En tenant compte des subsides de CHF 123'170.-, l'excédent de charges est de CHF 350'210.- (195.- CHF/ha).

La figure 4 présente l'évolution de la vente des bois par assortiment en CHF. En moyenne 55% des recettes de la vente proviennent du bois de service, 40 % de la vente du bois énergie et 5% du bois d'industrie.

Les recettes de la vente des bois de la période 2010-2020 s'élèvent en moyenne à CHF/an 433'700.-. La variation d'une année à l'autre est importante.

Figure 4 : Evolution de la vente des bois par assortiment en CHF entre 2010 et 2020 pour l'ensemble des communes du futur Groupement forestier La Dôle (Source : statistique forestière)



#### 4.5 Conclusions de l'analyse

Les communes du futur groupement se caractérisent par un potentiel d'exploitation de bois qui n'a pas atteint la possibilité lors des 10 dernières années. Potentiellement, l'exploitation pourrait être augmentée d'un ordre de grandeur de 2'000 à 2'500 m<sup>3</sup> par année pour atteindre la possibilité de 11'180 m<sup>3</sup>t.

Le bois de service vendu, qui assure 55% des recettes, est quasi dans sa totalité, composé de résineux. A l'inverse, le feuillus domine dans le bois énergie qui représente 40% des recettes. La proportion de résineux de l'ordre de 58% ayant tendance à diminuer, la part des recettes par assortiment se modifiera à l'avenir.

Le déficit moyen de l'exploitation forestière se situe à 199.-- CHF/ha (45.-- CHF/m<sup>3</sup>) pour la période 2010-2020 en tenant compte des aides financières de la Confédération et du Canton.

L'équipe forestière existante dans le triage 122 dispose de l'équipement nécessaire pour assurer une partie des travaux forestiers.

La reprise de la gestion du hangar à plaquettes de la Commune La Rippe est une opportunité pour le futur groupement de développer le volet bois énergie.

En outre, des synergies pourront être développées avec la Scierie-Caisserie de La Rippe<sup>1</sup> et le futur pôle bois.

<sup>1</sup> La scierie est à vendre. Une éventuelle reprise de la scierie par le Groupement a été évoquée par le comité de pilotage. À ce stade, ce dernier ne souhaite pas inclure cette opportunité dans le projet de création du Groupement forestier La Dôle.

## 5. Stratégie du Groupement forestier La Dôle

### 5.1 Mission

La mission du Groupement forestier La Dôle est de constituer un centre de compétence régional pour gérer les forêts de manière écologiquement et économiquement durable.

### 5.2 Vision

Le Groupement forestier La Dôle est une exploitation forestière qui vise à optimiser la rentabilité financière. Elle gère ses forêts de manière durable et représente un partenaire de confiance pour ses clients. Elle constitue la preuve qu'une gestion forestière économiquement durable peut non seulement remplir des objectifs écologiques et sociaux, mais aussi créer de la valeur ajoutée.

En plus de la gestion forestière, le Groupement forestier La Dôle est aussi un fournisseur de prestations innovant et performant dans le domaine de l'environnement et des espaces verts dans le périmètre des triages concernés. Elle assure également des prestations de service pour toutes les communes des triages 121 et 122.

Dans tous ses domaines de prestation, le Groupement forestier La Dôle met en œuvre ses compétences clés de manière ciblée et travaille en étroite collaboration avec les prestataires externes.

### 5.3 Orientations stratégiques

Pour réaliser la vision ci-dessus les orientations stratégiques (OS) seront poursuivies :

1. **La création d'un centre de compétences régional** avec des structures d'administration et de direction modernes, unifiées et adaptées au contexte régional (intercommunal).
2. **Le maintien et le renforcement d'une équipe forestière professionnelle** offrant des places de travail attractives et un cadre favorable pour la formation des apprentis forestiers-bûcherons, la formation continue et l'évolution professionnelle.
3. **La rationalisation des travaux forestiers** grâce à des surfaces d'intervention plus étendues et moins dispersées et à l'utilisation des méthodes les mieux adaptées tout en garantissant dans les forêts qu'il gère, les valeurs patrimoniales et la pérennité des fonctions forestières.
4. **L'optimisation de la rentabilité financière** grâce à la commercialisation de volumes de bois plus importants dans un périmètre géographique compact.
5. **L'optimisation des soutiens financiers** du Canton de Vaud et de la Confédération en tirant parti de l'étendue et de la diversité des forêts gérées.
6. **La gestion multifonctionnelle et durable de la forêt** visant à assurer sa vitalité en tenant compte du changement climatique, à garantir son renouvellement, à préserver l'environnement et à répondre aux besoins de la société.
7. **La promotion de la visibilité forestière de la région** en développant la communication et la sensibilisation du public.

## 5.4 Objectifs

Les objectifs du Groupement forestier La Dôle (GFD) sont présentés dans le tableau ci-après. Ils sont classés en fonction des orientations stratégiques du chapitre précédent.

Tableau 2 : Objectifs du Groupement forestier La Dôle (GFD)

Orientations stratégiques	Objectifs	Indicateurs
OS 1 Création d'un centre de compétence.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. En 2023, les parties prenantes acceptent l'adhésion au GFD.</li> <li>2. En 2024, la structure administrative est mise en place.</li> </ol>	<p>Les statuts sont signés par toutes les parties prenantes.</p> <p>La structure est fonctionnelle.</p>
OS 2 Equipe forestière professionnelle.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. En 2023, les conditions cadres sont définies.</li> <li>2. Le personnel est engagé au 1.1.2024</li> <li>3. Dès 2024, un à deux apprentis sont en formation auprès du GFD.</li> </ol>	<p>Le règlement du personnel est adopté.</p> <p>Les contrats sont signés.</p> <p>Nombre d'apprentis par année.</p>
OS 3 Rationalisation des travaux forestiers.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dès 2024, les coupes de bois et les travaux sont optimisés.</li> <li>2. Dès 2024, des contrats de gestion sont signés avec des propriétaires de forêts privées et autres communes des triages 121 et 122</li> <li>3. Dès 2024, le regroupement des propriétaires de forêts privées est encouragé.</li> <li>4. Définir les critères d'attribution des travaux forestiers aux entreprises forestières.</li> </ol>	<p>Évolution de la grandeur des chantiers.</p> <p>Évolution de la part des travaux réalisés par l'équipe forestière et les entreprises forestières.</p> <p>Nombre de contrats de gestion signés.</p> <p>Nombre de chantiers forestiers réalisés avec plusieurs propriétaires privés.</p> <p>Cahier des charges type pour les entreprises.</p>
OS 4 Optimisation de la rentabilité financière.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dès 2024, les assortiments et volume des lots sont ciblés sur la demande du marché.</li> <li>2. Dès 2024, l'exploitation et la commercialisation du Bois énergie est développée.</li> </ol>	<p>Évolution de la vente des bois.</p> <p>Évolution de la vente de bois énergie.</p>
OS 5 Optimisation des soutiens financiers.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dès 2024, utilisation optimale des aides financières des conventions-programmes en vigueur.</li> </ol>	<p>Évolution des aides financières par convention programme.</p>
OS 6 Gestion multifonctionnelle et durable de la forêt.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. En 2029, le plan de gestion du Groupement forestier La Dôle est établi et mis en œuvre (inventaires prévus en 2026 et 2027).</li> </ol>	<p>Le plan de gestion du GFD affirme le principe de gestion multifonctionnelle et durable des forêts.</p>
OS 7 Promotion de la visibilité forestière.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dès 2024, le groupement forestier contribue régulièrement à l'information de la population sur la forêt.</li> </ol>	<p>Nombre d'actions de communication mise en place par année.</p>

## 5.5 Plan de mesures pour la réalisation de la stratégie

Objectifs	Mesures
OS 1.1 En 2023, les parties prenantes acceptent l'adhésion au GFD.	Rédaction des statuts. Rédaction de préavis. Rédaction du rapport. Rédaction de bail type. Mise à jour de la convention de subventionnement portant sur la délégation des tâches publiques. Mise à jour des contrats de gérance des forêts cantonales. Mise à jour du contrat de référent informatique. Établissement d'une convention pour la réalisation de travaux en hiver par l'équipe forestière cantonale de la Vallée de Joux.
OS 1.2 En 2023, la structure administrative est mise en place.	Rédaction et adoption Plan comptable. Confirmation de la tenue d'une comptabilité analytique. Engagement d'un/e secrétaire-comptable. Engagement d'une fiduciaire pour la comptabilité. Mise à jour des documents relatifs aux assurances sociales et autres. Clarification relative à la TVA.
OS 2.1 En 2023, les conditions cadres sont définies.	Rédaction et adoption du règlement du personnel.
OS 2.2 Le personnel est engagé au 1.1.2024.	Établissement des cahiers des tâches. Établissement des nouveaux contrats.
OS 2.3 Dès 2024, un à deux apprentis sont en formation auprès du GFD.	Engagement et encadrement des apprentis forestiers-bûcherons.
OS 3.1 Dès 2024, les coupes de bois et les travaux sont optimisés.	Planification des travaux. Collaboration avec les entreprises forestières.
OS 3.2 Dès 2024, des contrats de gestion sont signés avec des propriétaires de forêts privées et autres communes des triages 121 et 122.	Préparation d'un contrat-type. Démarchage auprès des propriétés privées et des autres communes des triages 121 et 122.
OS 3.3 Dès 2024, le regroupement des propriétaires de forêts privées est encouragé.	Mise à jour d'un fichier forêt privée. Démarchage auprès des propriétaires privés.
OS 4.1 Dès 2024, les assortiments et volume des lots sont ciblés sur la demande du marché.	En partenariat avec La Forestière, suivi de la demande. Organisation de lot selon la demande.
OS 4.2 Dès 2024, l'exploitation et la commercialisation du Bois énergie est développée.	Reprise de la gestion du hangar à copeaux de La Rippe. Mise en place d'un suivi de la demande de Bois énergie. Mise en place d'une collaboration avec l'ACP pour l'optimisation du potentiel.
OS 5.1 Dès 2024, utilisation optimale des aides financières des conventions-programmes en vigueur.	Planification des travaux en fonction des aides financières des conventions-programmes.
OS 6.1 En 2029, le plan de gestion du Groupement Forestier La Dôle est établi et mis en œuvre.	Réalisation de l'inventaire forestier : T122 en 2026 et T121 en 2027 Rédaction et approbation du plan de gestion Application des principes du plan de gestion
OS 7.1 Dès 2024, le groupement forestier contribue régulièrement à l'information de la population sur la forêt.	Développement d'un concept de communication en lien avec le concept cantonal. Développement d'outils de communication (lettre d'information, réseaux sociaux, etc.). Organisation de manifestations destinées au grand public.



## 6. Désignation de la forme juridique

Les triages 121 et 122 fonctionnent sous forme de convention intercommunale. Les tâches d'autorités publiques sur le périmètre des triages sont prises en charge par l'Etat de Vaud par le biais d'un contrat de prestation.

Pour le nouveau Groupement forestier La Dôle, le comité de pilotage propose qu'il soit organisé en tant que corporation de droit public dotée de la personnalité juridique au sens de la Loi forestière vaudoise du 8 mai 2012 (LVLFO, art. 11 et 12).

Les communes parties prenantes ont choisi de manière unanime le degré d'intégration 4, soit la gestion en commun de toutes les forêts des membres du groupement par la conclusion de baux à ferme entre le groupement et chacun des membres.

Dès 2024, le Groupement forestier contribue régulièrement à l'information de la population sur la forêt. Les propriétaires confient au Groupement la responsabilité et la compétence de gérer les parcelles forestières désignées dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le groupement assumera entièrement la gestion financière et des travaux sur la base d'un programme et d'un budget type annuels. Le groupement encaisse les subventions, assume la comptabilité et rédige un rapport annuel comprenant aussi l'aspect financier. Les membres du Groupement assumeront les éventuels déficits. Celui-ci sera réparti selon la clé de répartition établie (voir chapitre 7.2).

## 7. Statuts et fonctionnement

### 7.1 Statuts

Les statuts élaborés par le comité de pilotage sont présentés en annexe I. Ils se basent sur les modèles de statuts des groupements forestiers vaudois.

### 7.2 Assemblée générale

Chaque membre désigne un délégué qui dispose d'au moins une voix. Cependant, le nombre de voix de chaque membre dépend de son importance forestière (annexe 1 des statuts). Le comité de pilotage propose la répartition suivante des voix en fonction de la surface forestière (1 voix = 8 ha, soit la surface forestière de la commune ayant le moins de forêt) :

- Etat de Vaud : 76 voix
- La Rippe : 58 voix
- Gingins : 56 voix
- Chésérax : 36 voix
- Crans : 11 voix
- Bogis-Bossey : 5 voix
- Chavannes-de-Bogis : 4 voix
- Grens : 4 voix
- Eysins : 2 voix
- Arnex-sur-Nyon : 1 voix

### 7.3 Comité

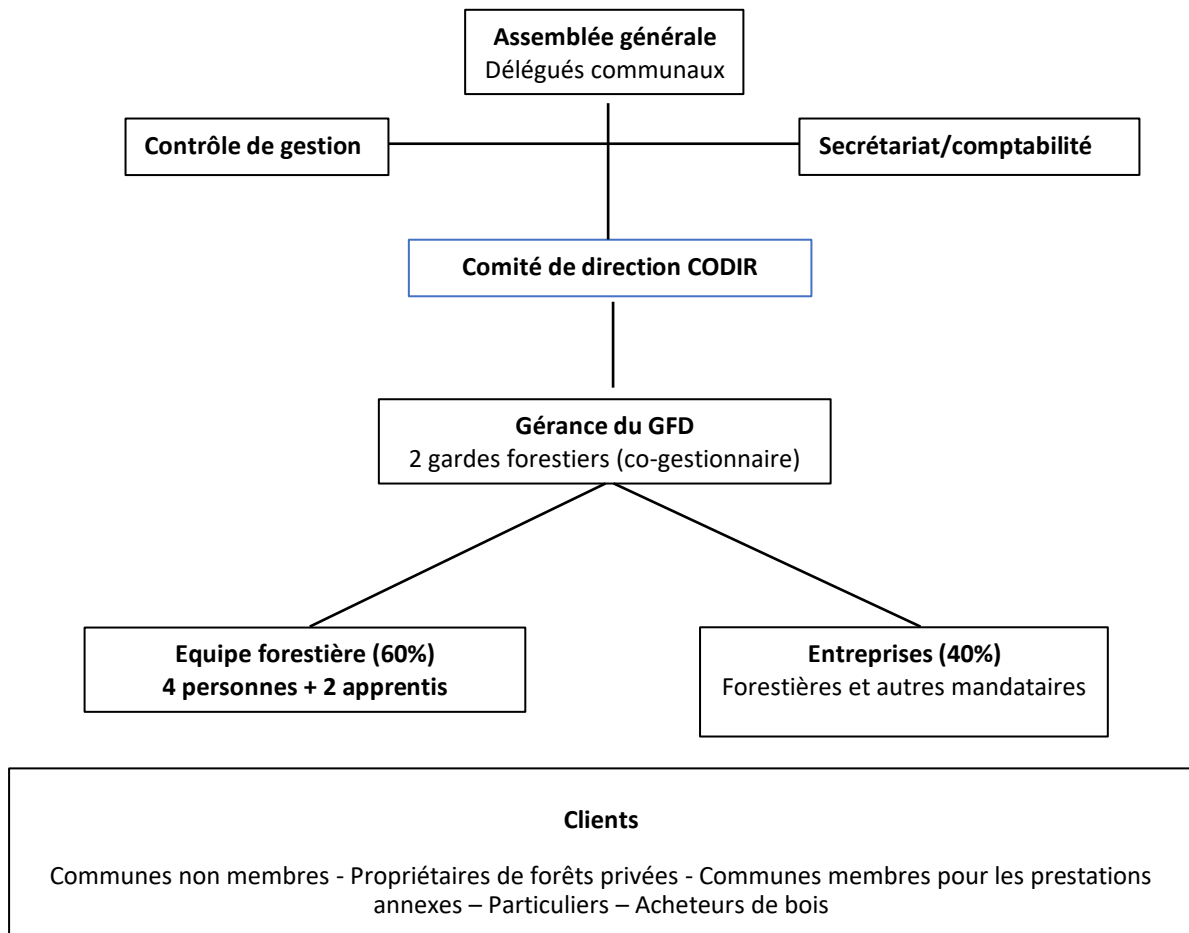
Dans l'article 13 des statuts, il est prévu un comité de 3 à 9 membres. Pour la phase de démarrage le comité de pilotage propose un comité composé de 5 personnes : soit

- 1 représentant de la Commune de la Rippe,
- 1 représentant de la Commune de Chésereux,
- 1 représentant de la Commune de Gingins,
- 1 représentant de l'Etat de Vaud,
- 1 représentant des petites communes forestières : *Crans 88 ha / Bogis-Bossey 41 ha / Chavannes-de-Bogis 34 ha / Grens 30 ha / Eysins 15ha / Arnex-sur-Nyon 8 ha.*

#### 7.4 Fonctionnement

Le Groupement forestier La Dôle formera une entité de gestion avec une comptabilité autonome et une comptabilité analytique. L'équipe forestière effectuera des travaux dans toutes les forêts des partenaires. L'équipement et les moyens nécessaires seront propriété du Groupement.

Organigramme :



## **8. Personnel, véhicules, matériel et locaux**

### **8.1 Personnel**

Le Groupement reprendra l'ensemble du personnel du triage 122 et engagera le garde forestier du triage 121. Il n'est pas prévu de licenciements.

L'objectif est d'avoir une équipe forestière forte, performante et apte à la formation des apprentis forestiers-bûcherons, qui se maintienne durablement à la pointe dans le bûcheronnage semi-mécanisé et dans les soins culturaux, ainsi qu'une équipe de gestion dynamique et polyvalente qui assure une gestion opérationnelle optimale du Groupement tout en garantissant la pérennité des valeurs patrimoniales confiées au Groupement et en assumant les tâches publiques assignées aux gardes forestiers.

Le personnel initial du groupement comprendra : 2 gardes forestiers, 1 contremaître forestier, 2 forestiers-bûcherons et 2 apprentis. Une augmentation avec un forestier-bûcheron est prévue au vu de l'augmentation des heures pour les tâches étatiques qui diminue la disponibilité des gardes forestiers pour les tâches de gestion et des prestations complémentaires prévues (chapitre 9).

Le personnel pourra varier selon les besoins en volume de travail à effectuer.

En annexe II, le comité de pilotage propose un Règlement du personnel.

### **8.2 Personnel externe**

Le Groupement pourra faire appel à du personnel externe pour l'exécution de certains travaux forestiers en fonction de leurs qualifications et de la planification des travaux par les gardes forestiers.

Le secrétariat et la comptabilité seront assurés sous forme de mandat.

### **8.3 Véhicules et matériel**

Les véhicules et machines des deux entités actuelles seront repris (voir tableau 1, p. 4/5).

Pour optimiser l'exploitation du bois tout en garantissant la sécurité au travail et en assurant la formation professionnelle des apprentis, il est indispensable de disposer d'un équipement moderne et fonctionnel. Les décisions relatives au renouvellement du parc machines seront prises par le futur comité du Groupement.

### **8.4 Locaux**

En 2024, Le Groupement forestier La Dôle s'installera dans le nouveau bâtiment multifonction de la Commune de Chésereux. Il comprend des bureaux, des locaux sanitaires (à partager avec les employés communaux) et un garage pour véhicule léger.

Le hangar à plaquettes de la Commune La Rippe sera mis à disposition du Groupement pour la gestion du bois énergie. L'exploitation et la commercialisation des plaquettes, assurée aujourd'hui par la Commune La Rippe sera gérée dès 2024 par le Groupement. Actuellement environ 1'800 m3pl./an sont exploités. Le potentiel est d'environ 2'500 m3pl. Le déchetage en plaquettes forestière sera assuré, comme aujourd'hui, par la société coopérative Sodefor.

Le hangar, situé en zone d'intérêt public, restera propriété de la Commune La Rippe et pourra être agrandi, aux frais de la Commune La Rippe, pour servir au stationnement des moyens d'exploitation du Groupement.

Le dépôt de la Gingine sur la Commune de Gingins, servant actuellement au stationnement des moyens d'exploitation : tracteurs, remorque, fendeuse, ne respecte plus les normes pour l'entreposage de véhicules et doit être abandonné. A terme, il sera remplacé par le hangar à plaquettes de La Rippe qui sera éventuellement agrandi ou par une location d'un local dans une commune.

Deux garages situés à La Florettaz sur la Commune de Chésereux serviront d'entrepôt pour le matériel forestier comme actuellement.

## **9. Prestations proposées**

Par le biais d'un contrat de bail à ferme d'une durée de 6 ans renouvelable, le Groupement proposera à tous ses membres des prestations de base et des options complémentaires selon les besoins du propriétaire. Un exemple de contrat type se trouve à l'annexe III.

### **9.1 Prestations de base**

Dans les prestations de base du Groupement à ses membres sont compris les travaux forestiers suivants :

- Tâches d'autorité publique (police, martelages, information, vulgarisation, etc).
- L'organisation et le contrôle des travaux (soins culturaux, fauchages, préparation des sols en vue de plantations, plantations et protection contre les dégâts du gibier, coupes de bois, entretien des milieux naturels, etc.).
- L'exploitation des chablis.
- Les contacts avec les entreprises pour les demandes d'offre et le contrôle des factures.
- Les démarches pour la vente et la commercialisation des produits forestiers, y compris le cubage.
- Les démarches pour l'obtention des aides financières.
- L'entretien courant de la desserte comprend la remise en état de la chaussée après les travaux sylvicole et la purge des renvois d'eau, ainsi que l'épavage des banquettes des chemins forestiers. Les travaux d'entretien lourd ou de remise en état après intempéries restent à la charge des membres.
- Le suivi des projets techniques (génie forestier et biologique, etc.).
- Le contrôle des ouvrages de protection.
- La participation à l'élaboration des inventaires forestiers et du plan de gestion.
- La préparation de la planification budgétaire et financière.
- La collecte et l'élaboration des données pour les statistiques forestières.
- La participation aux procédures et démarches de certification.
- La participation à l'information du public et des usagers.
- La gestion du hangar à copeaux et la commercialisation.

- L'entretien minimal des chemins pédestres, tel que dégagement d'arbres entravant le passage ou présentant un danger.

## 9.2 Prestations complémentaires

Sur la base d'un contrat complémentaire au contrat de bail, d'autres travaux en lien avec les domaines forestiers des membres peuvent être confiés au Groupement tel que :

- Fourniture et mise en place de clôtures sur les pâturages.
- Entretien d'objet particulier (sentier pédestre, place de pique-nique, refuge, etc.).
- Livraison de bois de feu pour le 1<sup>er</sup> août, bûches pour les refuges, etc.
- Travaux spéciaux : murs d'alpage, biotope, lutte contre les plantes invasives, renaturation.
- Participation de l'équipe en faveur de manifestations forestières hors tâches étatiques (plantation d'arbres avec les écoles, etc.).
- Participation à l'application des règlements communaux sur la protection des arbres.

## 9.3 Autres prestations

Le Groupement reste à la disposition de ses membres pour tous les travaux occasionnels pour lesquels le personnel forestier est compétant. La liste qui suit n'est pas exhaustive, mais donne une idée générale :

- L'abattage ou démontage d'arbres hors forêt.
- La plantation et entretien de haies et biotopes.
- L'engagement d'entreprises.
- La réalisation de mobiliers en bois (table, banc, ...).
- L'entretien des espaces hydrauliques des cours d'eaux.

## 9.4 Contrat de gestion

Sur la base d'un contrat de gestion avec le Groupement, des travaux forestiers pourront être réalisés pour les communes des triages 121 et 122 qui n'ont pas adhéré au Groupement ou des propriétaires de forêts privés.

## 9.5 Tâches étatiques

Le Canton de Vaud confie les tâches publiques des triages forestiers aux gardes forestiers gestionnaires du Groupement. Ces tâches font l'objet de conventions de prestations entre le groupement et l'inspection cantonale des forêts.

## 10. Financement

Le financement du GFD se décline en trois éléments :

- l'avance pour la création d'un fonds de trésorerie,
- le financement des gardes forestiers après déduction des montants du contrat de gérance pour les forêts cantonales et de la convention relative à la délégation des tâches étatiques (TAPUB),
- le financement de l'exploitation sur la base du résultat des comptes annuels.

Le financement de chaque partie sera assuré par les membres sur la base de la clé de répartition adoptée ci-après.

### 10.1 Clé de répartition

En annexe des statuts, la clé de répartition détermine la part de chaque membre adhérent à la gestion en commun du GFD. Elle s'applique pour l'avance pour le fonds de roulement, le financement des gardes forestiers, le résultat financier de l'exploitation. Cette clé devra être adaptée en fonction des adhésions effectives des membres à la gestion en commun<sup>2</sup> et de la révision du plan de gestion.

La clé de répartition choisie, basée sur la surface boisée des membres (article 22 et annexe 1 des statuts), est la suivante :

Membre	Surface boisée (ha)	Clé de répartition Gardes forestiers %	Clé de répartition Exploitation du GFD %
État de Vaud*	610		30,3%
La Rippe	461	32,8%	22,9%
Gingins	444	31,6%	22,0%
Chésereux	284	20,2%	14,1%
Crans	88	6,3%	4,4%
Bogis-Bossey	41	2,9%	2,0%
Chavannes-de-Bogis	34	2,4%	1,7%
Grens	30	2,1%	1,5%
Eysins	15	1,1%	0,7%
Arnex-sur-Nyon	8	0,6%	0,4%
<b>Total</b>	<b>2 015</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

\* L'État de Vaud participe au financement des gardes forestiers à travers le contrat de gérance pour les forêts cantonales et de la convention relative à la délégation des tâches étatiques (TAPUB).

<sup>2</sup> Elle figure dans l'annexe des statuts, afin de pouvoir être modifiée par l'Assemblée générale.



## 10.2 Fonds de trésorerie

Les besoins financiers nécessaires au démarrage du Groupement ont été évalués de la manière suivante :

Libellé	Montant	Subv. *	Prêt	Solde
Fonds de roulement	400'000.00	80'000.00		320'000.00
Rachat véhicules et machines <i>Triage 122 (voir annexe I)</i>	80'000.00			80'000.00
<b>Total</b>	<b>480'000.00</b>	<b>80'000.00</b>		<b>400'000.00</b>

\* sous réserve de l'acceptation du canton

L'avance pour le fonds de trésorerie sera financée selon la clé de répartition (article 22 et annexe 1 des statuts) soit, dans le présent projet :

Membre	Clé de répartition %	Financement initial CHF
État de Vaud	<b>30,3%</b>	121 092
La Rippe	<b>22,9%</b>	91 514
Gingins	<b>22,0%</b>	88 139
Chésérax	<b>14,1%</b>	56 377
Crans	<b>4,4%</b>	17 469
Bogis-Bossey	<b>2,0%</b>	8 139
Chavannes-de-Bogis	<b>1,7%</b>	6 749
Grens	<b>1,5%</b>	5 955
Eysins	<b>0,7%</b>	2 978
Arnex-sur-Nyon	<b>0,4%</b>	1 588
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>400 000</b>

Le fonds de trésorerie sera remboursé aux membres en fonction des résultats financiers du Groupement et selon les modalités qui seront fixées par le Comité directeur.

## 11. Budget 2024

Le budget de fonctionnement détaillé pour l'année 2024 se trouve en annexe VI du document.

### 11.1 Budget gardes forestiers

Charges gardes forestiers	
Salaires bruts	204 500
Charges sociales + assurances	45 300
Autres charges personnel	18 000
<b>Total charges</b>	<b>267 800</b>

Produits gardes forestiers	
Contrat de gérance des forêts cantonales	82 807
Convention relative à la délégation des tâches étatiques (TAPUB)	131 824
Référent informatique	4 000
<b>Total revenus</b>	<b>218 631</b>
<b>Résultat : Solde à répartir entre communes</b>	<b>49 169</b>

### 11.2 Budget d'exploitation GFD

Charges d'exploitation GFD	
Salaires du personnel & charges sociales	396 200
Imprimés et fournitures de bureau	3 500
Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules	49 000
Exploitation forestière	560 000
Bois énergie	34 000
Travaux pour prestations complémentaires	62 000
Entretien d'objets mobiliers, équipements, machines, véhicules	14 500
Loyer, manifestations, frais, honoraires, taxes, indemnités CODIR	111 400
Amortissements	0
<b>Total charges</b>	<b>1 230 600</b>

Produits d'exploitation GFD	
Ventes de bois de service	574 000
Produits des prestations complémentaires	153'000
Autres recettes	15'300
Produits de subvention	112 400
<b>Total revenus</b>	<b>854 700</b>
<b>Résultat d'exploitation : Déficit à répartir entre les membres</b>	<b>375 900</b>

### 11.3 Synthèse répartition des coûts par commune membre

Membre	Surface boisée ha	Clé rép % Garde	Coût Garde forestier CHF	Surface boisée ha	Clé rép % Exploitation	Déficit d'exploitation CHF	Total CHF
Etat de Vaud*		<b>0%</b>		610	<b>30,3%</b>	113 796	113 796
La Rippe	461	<b>32,8%</b>	16 133	461	<b>22,9%</b>	86 000	102 133
Gingins	444	<b>31,6%</b>	15 538	444	<b>22,0%</b>	82 829	98 367
Chésèrex	284	<b>20,2%</b>	9 939	284	<b>14,1%</b>	52 980	62 919
Crans	88	<b>6,3%</b>	3 080	88	<b>4,4%</b>	16 416	19 496
Bogis-Bossey	41	<b>2,9%</b>	1 435	41	<b>2,0%</b>	7 649	9 083
Chavannes-Bogis	34	<b>2,4%</b>	1 190	34	<b>1,7%</b>	6 343	7 533
Grens	30	<b>2,1%</b>	1 050	30	<b>1,5%</b>	5 597	6 646
Eysins	15	<b>1,1%</b>	525	15	<b>0,7%</b>	2 798	3 323
Arnex-sur-Nyon	8	<b>0,6%</b>	280	8	<b>0,4%</b>	1 492	1 772
<b>Total</b>	<b>1 405</b>	<b>100%</b>	<b>49 169</b>	<b>2 015</b>	<b>100%</b>	<b>375 900</b>	<b>425 069</b>

\*L'Etat de Vaud contribue en plus au GFD avec un montant de CHF 218'631.- à travers le contrat de gérance pour les forêts cantonales et la contribution pour les tâches étatiques.

## 12. Identité visuelle

Un centre de compétence régional comme le Groupement forestier a besoin de s'identifier. Le comité de pilotage a choisi un logo imageant notre région et vous propose cette identification.

Elle peut être déclinée sous diverses coloris.



## 13. Calendrier

Janvier-février 2023 :	Présentation aux exécutifs et législatifs communaux.
Fin mars 2023 :	Délais pour adresser les remarques au comité de pilotage par mail à : <a href="mailto:dominique.fleury@cheserex.ch">dominique.fleury@cheserex.ch</a> .
Avril 2023 :	Envoi du document final avec les statuts et d'un préavis type aux exécutifs, présentation aux communes
Juin 2023 :	Décisions des législatifs
Août 2023 :	Validation par le Canton
Sept.-déc. 2023 :	Mise en place des conditions cadres par un comité provisoire à désigner (Contrats de travail, assurances, etc.).
<b>Décembre 2023 :</b>	<b>Assemblée constitutive du Groupement forestier La Dôle</b>
1 <sup>er</sup> janvier 2024 :	Début des activités du Groupement forestier La Dôle

Les opérations prévues à partir du mois de septembre 2023 sont d'ores et déjà planifiées, mais ne seront entreprises qu'à la condition que le projet soit accepté par une majorité des membres consultés.

#### **14. Procédure de liquidation des entités existantes**

Les comités de chacune des entités existantes établiront leur propre procédure de liquidation qui permette d'assurer la continuité des opérations. Ces procédures seront soumises aux assemblées respectives en automne 2023, sous réserve de la création du Groupement.

## Annexes

## I : Inventaire matériel de l'équipe forestière - valeur 2022

Equipement	heures /km	année achat	valeur à neuf	valeur 2022
Tracteur Massey 135	23000 heures	1985	5 000,00 CHF	1,00 CHF
Tracteur Hürliman	5000 heures	2014	16 500,00 CHF	1,00 CHF
Isuzu D-Max	6000	2019	36 327,20 CHF	24 790,00 CHF
Bus WW	25000	2018	47 696,50 CHF	25 800,00 CHF
Fendeuse		2012	17 400,00 CHF	8 700,00 CHF
Scie circulaire		2011	9 500,00 CHF	4 750,00 CHF
Fagoteuse		2012	2 200,00 CHF	1 100,00 CHF
Remorque 8 m3 (50% ACP)		2017	3 000,00 CHF	2 000,00 CHF
Chenillette		2001	3 600,00 CHF	1,00 CHF
3 tronçonneuses sthil 500		diverses	1 800,00 CHF	2 700,00 CHF
1 tronçonneuse sthil 461			1 500,00 CHF	750,00 CHF
4 tronçonneuses sthil 261		diverses	1 100,00 CHF	2 200,00 CHF
4 débroussailleuses sthil FS 400		diverses	1 400,00 CHF	2 800,00 CHF
1 souffleuse			1 100,00 CHF	550,00 CHF
1 génératrice		2018	1 875,00 CHF	1 300,00 CHF
1 tronçonneuse télescopique			1 500,00 CHF	750,00 CHF
1 tronçonneuse d'élagage		2020	1 000,00 CHF	500,00 CHF
Tirefort, serre-tronc, cric		diverses	4 000,00 CHF	2 000,00 CHF
Coin mécanique			1 800,00 CHF	900,00 CHF
Outillage d'exploitation		diverses	10 000,00 CHF	3 000,00 CHF
Carburant aspen, huile bio 50 % stock		2022		1 070,00 CHF
			168 298,70 CHF	85 663,00 CHF



**II: Surface en réserve par commune (Etat au 7.11.2022)**

Membre	Surface boisée ha	Réserve forestière au 07.11.2022 ha	En projet ha	Commentaires
État de Vaud	610	12	67	65 ha à Bonmont (projet plan d'action cantonal Biodiversité) + 2 ha à Chavannes-des-Bois Ruiné (IBN)
La Rippe	461	26		
Gingins	444	13		
Chésereux	284	13		
Crans	88	8		
Bogis-Bossey	41	10	2	Projet de RF de Grand Bataillard et Iles de Bogis-Bossey (chiffre très estimatif) - encore confidentiel
Chavannes-de-Bogis	34	2	8,3	Projet de RF de Grand Bataillard et Iles de Chavannes-de-Bogis (chiffre très estimatif) - encore confidentiel
Grens	30	2		
Eysins	15			
Arnex-sur-Nyon	8			
Total	2 015	86	77,3	

**Autres annexes en pièce jointes****III Statuts****IV Règlement du personnel****V Bail type****VI Budget 2024**